

Je suis transféré(e)

Au cours de votre parcours périnatal, vous, ou votre enfant, pouvez être transféré(e.s) vers un autre établissement.

Pourquoi ?

Pour une raison médicale, un **transfert** est organisé vers un établissement qui dispose de moyens adaptés à votre prise en charge ou celle de votre enfant, afin d'en garantir la qualité et la sécurité.

Quand ?

À tout moment de votre grossesse, lors de votre accouchement ou après la naissance, vous ou votre enfant, pouvez nécessiter une prise en charge dans une autre maternité ou service de néonatalogie. Les professionnels de la région sont en lien et décident ensemble du moment et du lieu de soin les plus adaptés.

Un **contre-transfert** vers votre maternité d'origine ou service de néonatalogie pourra être envisagé selon l'évolution de votre situation médicale ou celle de votre enfant.

Respecter ce fonctionnement régional permet de s'assurer qu'en cas d'urgence il y ait toujours une place disponible pour accueillir rapidement toute femme enceinte ou nouveau-né ayant besoin de soins spécifiques.

Comment ?

La Nouvelle-Aquitaine est dotée d'une **cellule de régulation** et d'aide à l'orientation des transferts périnataux non médicalisés : la **RégulPériNat**. Cette cellule, coordonnée par des sages-femmes, travaille en lien avec les SAMU et les maternités.

Le moyen de transport, médicalisé ou non, est déterminé selon les besoins de prise en charge. Une continuité des soins est assurée entre les équipes.



www.rpna.fr/transferts-perinataux



Qualité et sécurité
des prises en charges

Harmoniser
les pratiques

Favoriser
l'accès au soin

Prévention
et Promotion
de la santé

Collaboration
de tous
les acteurs



POUR VOUS, AVEC VOUS

Dans votre **parcours périnatal**,
le **suivi de votre enfant** et les
transferts périnataux éventuels



www.rpna.fr

contact@rpna.fr

Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine (RPNA)

Le RPNA fédère tous les professionnels de la périnatalité de notre région pour la mutualisation des compétences, l'harmonisation des collaborations, l'homogénéisation des pratiques médicales et permettre une organisation des soins plus performante.

Les professionnels de santé qui suivent votre grossesse vous accompagneront au mieux dans votre projet de naissance pour vous permettre de mettre au monde votre enfant en toute **sécurité et sérénité**.

► Les professionnels engagés au sein du RPNA :

- Vous assurent, ainsi qu'à votre famille, une information complète sur le fonctionnement du réseau
- Recueillent votre consentement avant toute orientation à l'intérieur de celui-ci

► Ils pourront si nécessaire :

- Vous **orienter** vers d'autres professionnels spécialisés
- Proposer une hospitalisation pendant votre grossesse, ou pour votre enfant après sa naissance
- Vous **transférer** vers un établissement adapté
- Vous **rapprocher** de votre enfant s'il a été transféré

Les maternités de Nouvelle Aquitaine sont organisées en 3 types :

Type 1	Prise en charge des grossesses normalement évolutives ou à bas risque. Soins courants des nouveau-nés.
Type 2	Prise en charge des grossesses à risque modéré Soins spécifiques aux nouveau-nés : Type 2a : Unité de néonatalogie Type 2b : Soins intensifs néonataux
Type 3	Prise en charge des grossesses à haut risque Soins complexes aux nouveau-nés. Soins intensifs adultes Unité de néonatalogie et réanimation néonatale



Maternités et Centres Périnataux de Proximité Au 01 janvier 2022

